

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 06 juillet 2009, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de ville, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs :
Claude Dufour, maire
Sylvain Charbonneau, conseiller (19H35)
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Luc Robitaille, conseiller
Georges Piché, conseiller
Réjean Corbeil, conseiller
Angèle Doré Papineau, conseillère
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

137-07-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé. en supprimant le point 18 « Embauche d'un salarié occasionnel au poste d'inspecteur en bâtiment »

ADOPTÉE

138-07-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX : ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 08 JUIN ET ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 17 JUIN 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 08 juin et de l'assemblée spéciale du 17 juin 2009, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux du 08 et 17 juin 2009 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

Arrivé de monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau, 19h35.

CORRESPONDANCES

Député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé :
Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2009-2010.
Subvention de 50 853.00\$.

Ministère des Transports, ministre délégué aux transports, monsieur Normand Mac Millan :

Confirmation de l'aide au réseau routier municipal 2009-2010. Subvention de 50,853.00\$

139-07-09 RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2009-07-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE le rapport budgétaire déposé par le directeur général pour la période du 01 janvier au 30 juin 2009 soit accepté pour dépôt aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

140-07-09 ÉTATS FINANCIERS DU CAMPING BAIE DU DIABLE DE FERME-NEUVE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt aux archives de la municipalité les états financiers au 31 décembre 2008 du « Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve » et feront ainsi parti des états financiers consolidés de la municipalité de Ferme-Neuve au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

141-07-09 MARGE DE CRÉDIT « LES AMS DE LA MONTAGNE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité prend bonne note des intentions des Amis de la Montagne à l'effet d'abaisser leur marge de crédit à 135,000\$;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve est d'accords à abaisser cette marge de crédit et demande donc au Centre Financier les Hautes de modifier le dossier des Amis de la montagne en diminuant leur marge de crédit à 135,000\$.

ADOPTÉE

142-07-09 CHOIX DU SOUMSSIONNAIRE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 102

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 308 000\$ par billets en vertu du règlement numéro 102 au prix de 98,66200\$ échéant en série de 5 ans comme suit :

10 700 \$	2%	14 juillet 2010
11 000 \$	2.15%	14 juillet 2011
11 500 \$	3%	14 juillet 2012
11 900 \$	3.50%	14 juillet 2013
262 900 \$	3.90%	14 juillet 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

143-07-09

**ACCEPTATION DE SOUMSSION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 102**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve se propose d'emprunter par billets un montant total de 308,000\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 102 ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement duquel ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général ;

QUE les billets seront datés du 14 juillet 2009 ;

QUE les intérêts sur billets seront payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 10 700.00 \$
2. 11 000.00 \$
3. 11 500.00 \$
4. 11 900.00 \$
5. 12 300.00 \$
5. 250 600.00 \$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 juillet 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 102, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

144-07-09

**POLITIQUE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES INTERNET PAR
LES ORGANISMES MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES DE LA DORSALE
MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION 2006 (FIBRE
OPTIQUE)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente concernant la « Politique relative à la fourniture de services internet par les organismes municipaux propriétaires de la dorsale municipale dans le cadre de la convention 2006.

ADOPTÉE

145-07-09

ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION D'ALGUE BLEU-VERT (PAPA)

ATTENDU QUE la MRCAL bénéficie du programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) ;

ATTENDU QUE ce programme mis sur pied par le MAMROT est destiné à venir en aide aux municipalités qui ont été aux prises avec une problématique d'apparition d'algues bleues au cours de l'été 2007;

ATTENDU QU'aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations sanitaires et à un relevé sanitaire dans le but de définir, dans un plan correcteur, les actions à prendre afin d'éliminer cette source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QU'une aide financière de 155 000 \$ a été attribuée à la MRCAL afin de mettre sur pied ce programme d'aide et que le service d'aménagement a élaboré un plan d'action prévoyant, pour l'été 2009, une aide aux municipalités concernées quant à la complétion d'inventaires des installations sanitaires entourant les lacs concernés;

ATTENDU QUE pour mettre en branle ledit plan d'action, les municipalités ont déjà fourni plusieurs informations pertinentes à la MRCAL quant aux relevés et inventaires existants;

ATTENDU QUE le plan d'action mis sur pied nécessite une collaboration et un support très important de la part des municipalités visées par le programme;

ATTENDU QUE l'ensemble des propriétés à visiter représente un nombre de près de 3000 adresses, qu'il est, de toute évidence, impossible de procéder à l'ensemble de ces inspections et qu'un choix par priorité devra être fait par chacune des municipalités en collaboration avec la MRCAL;

ATTENDU QUE la MRCAL doit poursuivre rapidement la planification de ce programme et doit obtenir, dans un court délai la liste des lieux à visiter ainsi que le type d'intervention désiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à poursuivre la collaboration avec la MRCAL dans le cadre du programme PAPA entre autres en fournissant les éléments suivants le plus tôt possible au cours du mois de mai :

- Le choix des adresses à inspecter en priorité selon la liste fournie par la MRCAL;
- Le type d'intervention est l'inspection conventionnelle des systèmes;
- Toutes informations relatives à une planification de travaux de même nature par la municipalité au cours de l'été 2009;
- Toute autre information pertinente relative à ce sujet.

ADOPTÉE

146-07-09

APPEL D'OFFRES TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention de 50,853\$ du député de Labelle, M. Sylvain Pagé et confirmé par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour des travaux à avoir lieu sur le chemin du Rang 2 Gravel ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a procédé à cette invitation auprès de 2 entreprises ;

CONSIDÉRANT qu'une seule compagnie a soumis son offre dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions, les entreprises Bourget inc. a offert un prix de 6.61\$ le mètre carré pour un contrat total de 47,592.00 + (tps 2,379.60 + tvq 3,747.87) = 53,719.47\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité;

QUE le contrat de traitement de surface double pour une distance d'environ 1,2 km soit accordé aux Entreprises Bourget inc.

ADOPTÉE

147-07-09

REMBOURSEMENT DE TAXES (MODIFICATION AU RÔLE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité;

QUE les contribuables suivants soient remboursés des taxes payées en trop à la suite de modification au rôle d'évaluation effectué par l'évaluateur de la MRC d'Antoine-Labelle :

6694 95 9040	ISOLATIONS MARIO LÉVESQUE	F2009-000066	1 129.59 \$
8170 17 8090	OUELLETTE NORMAND	F2009-000077	180.16\$
8267 58 1045	AUCLAIR JEAN-GUY	F2009-000078	323.57\$
8473 54 6809	CHARBONNEAU MICHEL	F2009-000086	1797.71\$
8473 68 4396	OUELLETTE ROGER	F2009-000090	20.56\$
8569 27 9030	PAPINEAU MICHEL	F2009-000104	648.39\$
8574 01 4253	RAYMOND JEAN-PIERRE	F2009-000015	18.24\$
8670 88 9030	BOIVIN JEANNE-D'ARC	F2009-000118	1.27\$
9177 31 5327	RICHARD STÉPHANE	F2009-000126	771.05\$

ADOPTÉE

148-07-09

SUBVENTION ANNUELLE (2009) « CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité;

QUE la subvention 2009 de 15,000.00\$ soit versée à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve pour les aider dans leurs activités.

ADOPTÉE

149-07-09

SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE (2009) « CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité accorde une subvention discrétionnaire de 10,000\$ à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve dans le cadre des activités de promotion et de développement touristique 2009.

ADOPTÉE

150-07-09

TOURNOI DE GOLF « FONDATION CHDL, CRHV » RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité participe au tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV qui aura lieu le lundi 31 août 2009 au Club de golf de Nominiguinge;

QU'un billet de golf et un billet de souper soient payés par la municipalité pour messieurs Luc Robitaille (golf et souper) et Sylvain Charbonneau (souper);

QUE la somme de 220\$ soit versée à la Fondation.

ADOPTÉE

151-07-09

ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL ET DE LA PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ.

CONSIDÉRANT QUE depuis le 01 juin 2004, de nouvelles normes en matière de harcèlement psychologique sont en vigueur, notamment du droit pour tous les salariés de bénéficier d'un milieu de travail exempt de harcèlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est désireuse d'adopter une politique en ce sens et d'en informer ses salariés ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE la politique portant sur le harcèlement psychologique en milieu de travail et de la procédure de dépôt d'une plainte portant sur le harcèlement psychologique déposé soit acceptée et mis en vigueur.

ADOPTÉE

152-07-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 106 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement portant le numéro 106 relatif à l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (règlement numéro 107)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Réjean Corbeil qu'il présentera ou fera présenter un règlement visant à payer les frais d'escompte et de, refinancement du règlement numéro 45 décrétant des travaux d'amélioration à l'usine de filtration d'eau potable (14,830\$).

AVIS DE MOTION (règlement numéro 108)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle qu'il présentera ou fera présenter un règlement visant à payer les frais d'escompte et de refinancement du règlement numéro 59 décrétant un achat d'équipement pour les travaux publics (4,474\$).

153-07-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMS ET CERTIFICATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement portant le numéro 21-7 et modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

154-07-09

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité;

QUE le dépôt du premier projet de règlement visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (règlement numéro 23-13)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Luc Robitaille qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 23 relatif au lotissement au zonage.

155-07-09

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-7 ET 23-13

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité qu'une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements numéros :21-7 et 23-13 modifiant le règlement de zonage numéro 23 et modifiant le règlement des permis et certificats numéro 21, soit tenue le lundi 14 septembre 2009 à 19h30.

ADOPTÉE

156-07-09

DROIT DE PASSAGE LAC MAJOR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité appui la demande de M. Pierre-Luc Lapointe pour l'obtention d'un droit de passage sur le lot 1, rang B, canton Major, lac Major.

ADOPTÉE

157-07-09

VISITE DES TERRAINS RIVERAINS AUX DIVERS LACS DE FERME-NEUVE

Il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE l'agente de liaison dans le cadre du projet Bleu Laurentides, Mme Rébecca Pétrin, soit autorisée à visiter les rives des divers lacs de la municipalité de Ferme-Neuve en passant sur les terrains privés des contribuables.

ADOPTÉE

158-07-09

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DOSSIER : M&R CHARBONNEAU INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que la demande de renouvellement pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 1-P, dans le rang 2, canton de Moreau est conforme à la réglementation municipale sur son territoire.

ADOPTÉE

159-07-09

PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA MONTÉE BASKATONG

CONSIDÉRANT que les Entreprises Bourget Inc. ont terminé les travaux pour lesquels ils avaient soumissionnés, soit le recouvrement de traitement de surface double ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont à la satisfaction du directeur des travaux publics de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ceux-ci ont fait parvenir à la municipalité leur cautionnement d'entretien de l'ordre de 25 % du contrat en remplacement du dépôt de soumission de 8,000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu des Entreprises Bourget inc. l'affidavit confirmant le paiement des gages et quittances pour les matériaux et services reliés à l'exécution du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité;

QUE le paiement pour les travaux de l'ordre de 80,176.31\$ (incluant la tps de 3,551.55\$ et la tvq de 5,593.70\$) soit payé;

QUE le remboursement pour dépôt de soumission soit aussi versé soit la somme de 8,000\$.

ADOPTÉE

160-07-09

PAIEMENT POUR LES TRAVAUX RANG 2 GRAVEL

CONSIDÉRANT que les Entreprises Bourget Inc. ont terminé les travaux pour lesquels ils avaient soumissionnés, soit le recouvrement de traitement de surface double ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont à la satisfaction du directeur des travaux publics de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ceux-ci ont fait parvenir à la municipalité leur cautionnement d'entretien de l'ordre de 25 % du contrat en remplacement du dépôt de soumission de 5,000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des Entreprises Bourget inc. l'affidavit confirmant le paiement des gages et quittances pour les matériaux et services reliés à l'exécution du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE le paiement pour les travaux de l'ordre de 59,136.18\$ (incluant la tps de 2,619.54\$ et la tvq de 4,125.78\$) soit payé;

QUE le remboursement pour dépôt de soumission soit aussi versé soit la somme de 5,000\$.

ADOPTÉE

161-07-09

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC, SECTEUR LAC OUELLETTE.

CONSIDÉRANT les travaux d'égouts, d'aqueduc, secteur du Lac Ouellette.

Il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité;

QUE la firme «CIMA+» soit mandatée pour soumettre une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux susmentionnés;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage, une fois les travaux parachevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE les coûts de présentations du dossier auprès du Ministère soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

162-07-09

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2009-03

Il proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à modifier le budget d'opération 2009, afin de transférer les sommes suivantes :

ADMINISTRATION		
Contribution à l'Agence Dévelop.	02-190-00-998	2,583.00
CSST administration	02-130-00-250	222.00
Loyer divers (photocop)	02-130-00-517	59.00
CSST brigadiers	02-234-00-250	13.00
CSST services incendies	02-220-00-250	48.00
Services juridique	02-130-00-412	2,241.00
Contribution à l'Agence de Développement	02-190-00-998	645.00
Loyer divers (photocop)	02-130-00-517	500.00
Cotisations et abonnements adm.	02-130-00-494	145.00
Intérêts emprunts temporaires	02-990-00-891	1,000.00
Remboursement d'intérêts sur les taxes	02-990-00-896	1,000.00
TRAVAUX PUBLICS		
Frais de déplacement voirie	02-322-00-310	1,000.00
Journaux, avis publics	02-321-00-341	1,000.00
Entretien réparation bâtisse	02-412-00-522	750.00
Téléphone	02-321-00-331	428.00
Entretien, réparation, install. Usine filt.	02-412-00-521	750.00
CSST directeur voirie	02-321-00-250	57.00
CSST voirie	00-322-00-250	208.00
CSST déneigement urbain	02-331-00-250	55.00
CSST usine de filtration	02-412-00-250	48.00
CSST réseau aqueduc	02-413-00-250	6.00
CSST épuration	02-414-00-250	48.00
CSST réseau égout	02-415-00-250	6.00
URBANISME		
Formation	02-610-01-454	925.00
Congrès urbanisme	02-610-10-454	486.00
CSST inspecteur en bâtiment	02-610-00-250	35.00
Publicité information urbanisme	02-610-00-340	326.00
Journaux, avis publics	02-610-00-341	78.00
Projet touristique	02-620-00-141	3,600.00
Projet Algue Bleu	02-610-00-459	3,600.00
SERVICE INCENDIES		
Ent. et réparation véhicule	02-220-00-525	50.00
Ent. et réparation machinerie équip	02-220-00-526	50.00
Assurances véhicules pompiers	02-220-00-425	500.00
Téléphone, pagettes pompiers	02-220-00-331	500.00
LOISIRS		
Articles de nettoyage Aréna patinoire	02-701-30-660	70.00
Achat équipements Aréna patinoire	02-701-30-649	70.00
Remb.. revenus activités-organismes	02-701-11-971	1653.00
CSST adm, centre récréatif, loisirs	02-701-10-250	75.00
Assurances collectives adm. Centre	02-701-10-280	396.00
Téléphone, cellulaire adm. Centre	02-701-10-331	805.00
Cotisations et abonnements loisirs	02-701-10-494	173.00
CSST guichet	02-701-20-250	2.00
CSST aréna et patinoire	02-701-30-250	110.00
CSST parcs	02-701-51-250	36.00
CSST terrains de jeux	02-701-53-250	11.00
CSST restaurant	02-701-91-250	27.00
CSST bibliothèque	02-702-30-250	18.00
Assurances collectives	02-702-30-280	300.00
Assurances collectives parcs	02-701-51-280	300.00
Assurances collectives patinoire	02-701-30-280	300.00
Assurances collectives restaurant	02-701-91-280	300.00
Assurances collectives adm. Centre	02-701-10-280	1,200.00

ADOPTÉE

163-07-09-09

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 30 JUIN 2009

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin 2009 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT511,296.08 \$
 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....0.00 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

FOURNISSEURS	MONTANT
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS	67 308,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	108 274,00 \$
FONDATION MARTIN PAQUETTE	350,00 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	183,54 \$
EXCAVATION D. RICHARD ET FILS	4 825,41 \$
HYDRO QUÉBEC	845,40 \$
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE	1 235,00 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	27,00 \$
TÉLÉBEC	1 680,15 \$
BOIVIN PATRICE	100,00 \$
COURSOL GHISLAIN	100,00 \$
POTVIN MARIO	100,00 \$
POUDRIER SERGE	100,00 \$
MILOT SYLVAIN	100,00 \$
LEFEBVRE RÉJEAN	100,00 \$
HOULE THERRIEN VALÉRIE	100,00 \$
LUSSIER DAVID	100,00 \$
CLUB DE SKI DE FOND DE F-NEUVE	2 998,55 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE F-NEUVE	10 000,00 \$
COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU	167 785,43 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	145,00 \$
HYDRO QUÉBEC	8 846,06 \$
GROUPE ULTIMA	340,00 \$
CHARBONNEAU JEAN-LUC	430,77 \$
GOSELIN MICHEL	100,00 \$
MANSEAU JEAN-MARIE	200,00 \$
PILOTE GILBERT	1 500,00 \$
ISOLATIONS MARIO LÉVESQUES	1 129,59 \$
EDITIONS YVON BLAIS	342,25 \$
BIO SERVICES	529,06 \$
CIMCO	257,68 \$
AIR LIQUIDE	78,13 \$
PUBLICATIONS CCH	955,50 \$
SOMAVRAC CC	21 920,78 \$
MSJ MACHINERIES ST-JOVITE	157,89 \$
ASPHALTE JEAN-LOUIS CAMPEAU	6 421,56 \$
WARNETT EXPRESS	92,71 \$
EXCAVATION D. RICHARD ET FILS	5 897,73 \$
R. NICHOLLS DISTRIBUTORS	292,04 \$
ARÉO-FEU	170,56 \$
NORD-BLOC	150,68 \$

CENTRE DU VR L.J.	130,88 \$
RICHARD STÉPHANE	771,05 \$
DUFOUR CLAUDE	336,60 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	1 774,74 \$
MEUNERIE DU MOULIN	25,96 \$
CHARBONNEAU M ET R	63,49 \$
GARAGE D A BEAUREGARD	3 080,32 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	2 676,92 \$
GARAGE FERME-NEUVE	349,91 \$
SCIES A CHAINES FERME-NEUVE	1 874,72 \$
CARDINAL JEAN-YVES	24,17 \$
CRÉATIONS MADÉRO	627,75 \$
FERME M.R. OUELLETTE	1 078,25 \$
PAPETERIE 2000	1 025,36 \$
PAPINEAU MICHEL	648,39 \$
DENIS MILLAIRE	1 011,36 \$
VILLE DE MONT-LAURIER	4 191,81 \$
DISTRIBUTION RICHARD NADEAU	131,00 \$
CONSTANTINEAU F ET FILS	1 024,71 \$
GARAGE RÉJEAN BEAUREGARD	344,27 \$
PAPETERIE HAUTES-RIVIÈRES	47,15 \$
IMPRIMERIE ARTOGRAPHE	313,79 \$
BELANGER NORMAND	204,69 \$
MAISON SANITAIRE LAURENTIDES	74,28 \$
RANCOURT ROGER ME	67,72 \$
JOURNAL L'ÉCHO DE LA LIEVRE	676,71 \$
BUREAUTECH LAURENTIDES	255,00 \$
DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	1 272,10 \$
CENTRE DE RÉPARATION LÉON	630,09 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS	6 057,84 \$
DISTRIBUTION SBC	157,51 \$
DICOM EXPRESS	35,16 \$
FQM	309,75 \$
SANTINEL INC	1 083,60 \$
BODYCOTE CANADA	170,44 \$
PAVAGES WEMINDJI	2 491,24 \$
CUMMINS EST DU CANADA	627,36 \$
IBM CANADA	174,37 \$
CORPORATION INFORMATIQUE	564,38 \$
KEMIRA WATER SOLUTION	5 636,19 \$
CHARBONNEAU MICHEL	1 797,71 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	89,98 \$
AMÉNAGEMENTS FERME-NEUVE	1 316,88 \$
ANDRÉ MEILLEUR ENR	782,68 \$
MOBILONDE INC.	1 265,51 \$
AUCLAIR JEAN-GUY ET BRIERE DANIEL	323,57 \$
BELEC DANIEL	60,20 \$
BOVIN JEANNE D'ARC ET LEGAULT J	1,27 \$
CHARBONNEAU ALAIN	63,49 \$
CLOUTIER MARIO	18,00 \$
COULOMBE DENIS ET LÉVESQUE H	163,26 \$
CRÉPEAU RICHARD	54,25 \$
LACHAINE ANDRÉ	99,80 \$
VÉZINA SYLVAIN	17,38 \$
NICOLE JEAN	956,82 \$

CHARBONNEAU DENIS	21,81 \$
CHARBONNEAU JEAN-LUC	45,00 \$
QUEVILLON ANDRÉE	157,50 \$
LUSSIER DAVID	105,00 \$
ECO GESTION FLORABERGE	50,00 \$
GROUPE TANGUAY ET ASS.	282,19 \$
LABELLE JEAN-CLAUDE	63,49 \$
MAYER CHRISTINE	25,00 \$
MEILLEUR FRANCINE	25,00 \$
AMIS DE LA MONTAGNE	12 500,00 \$
OUELLETTE NORMAND	180,16 \$
OUELLETTE ROGER	20,56 \$
PAQUETTE GAÉTAN	63,49 \$
PARE-BRISE DU NORD	101,59 \$
PICHÉ FRANCOIS	49,00 \$
LE PRISME	150,00 \$
RAYMOND JEAN-PIERRE	18,24 \$
STAT FORMATION EN PREMIERS SOINS	680,00 \$
ALLIANCE MOBILITÉ BELL	329,53 \$
HYDRO QUÉBEC	137,91 \$
CIMCO	1 862,44 \$
PUBLICATION CCH	1 048,95 \$
ASPHALTE JEAN-LOUIS CAMPEAU	5 384,31 \$
EXCAVATION D. RICHARD ET FILS	3 056,10 \$
GRUE MOBILE LAURENTIDES	1 489,95 \$
RÉFRIGÉRATION MT-LAURIER	175,45 \$
HYDRO QUÉBEC	1 865,13 \$
DISTRIBUTION D'AQUEDUC	65,47 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	3 003,27 \$
GARAGE D A BEAUREGARD	1 248,41 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	558,24 \$
GARAGE FERME-NEUVE	379,15 \$
SCIES A CHAINE FERME-NEUVE	28,17 \$
ANDRÉ MEILLEUR ÉLECTRICIEN	2 232,23 \$
PAPETERIE 2000	79,89 \$
CLD DE LA MRC ANTOINE LABELLE	150,00 \$
DISTRIBUTION RICHARD NADEAU	8,00 \$
PAPETERIE DES HAUTES-RIVIÈRES	380,21 \$
EMBOUTEILLAGE COCA-COLA	106,25 \$
JOURNAL L'ÉCHO DE LA LIÈVRE	239,21 \$
MOTEURS ÉLECT. MILAIRE	989,17 \$
JULES ST-PIERRE	13,59 \$
CENTRE D'HYGIÈNE	287,62 \$
DISTRIBUTION SBC	107,23 \$
PUBLICATIONS DU QUÉBEC	31,92 \$
SANTINEL	108,36 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	173,36 \$
ASSOCIATION HOCKEY MINEUR	3 065,00 \$
LACHAINE ANDRÉ	33,75 \$
NICOLE JEAN	176,40 \$
POUDRIER SERGE	19,80 \$
QUEVILLON ANDRÉE	213,28 \$

LEDUC ANDRÉE-ANNE	63,00 \$
PILOTE GILBERT	1 875,00 \$
LE PRISME	450,00 \$
TOTAL	511 296,08 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

164-07-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle de clore l'assemblée à 20H45.

ADOPTÉE

 CLAUDE DUFOUR
 Maire

 NORMAND BÉLANGER
 Directeur général

